



COMMUNE DE MASSONGY
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 074-217401710-20260605-DEL_2026_37-DE



Délibération du Conseil Municipal

Séance du vendredi 05 juin 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le vendredi 29 mai 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine GRILLET-DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Julie NOUGARET, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Alexa LEBLANC, Denis GIBON, Patrice GRISONI, Adrien DETURCHE, Valérie THABUIS, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ-ZAROLA

Absents : Lionel DUJOUX, Frédéric CANOVAS, Fanny MARULLAZ, Vincent BEL, Victoria MARGUET, Fernande CATTET

Lionel DUJOUX a donné procuration à Patrice GRISONI
Frédéric CANOVAS a donné procuration à Joël DEMIERRE
Fanny MARULLAZ a donné procuration à Valérie THABUIS
Vincent BEL a donné procuration à Julie NOUGARET
Victoria MARGUET a donné procuration à Sandrine GRILLET-DETURCHE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de Votants : 18 (dont 5 procurations)

Secrétaire de séance : Julie NOUGARET

N°2026-37 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Massongy.

Cet élu aura vocation à développer le lien entre la nation et ses armées au niveau local. Il sera à ce titre, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et préfectorales en matière de défense et de sécurité nationale au niveau communal. Il constitue un maillon essentiel de réseau départemental animé par la délégation départementale (DMD) de la Haute-Savoie.

La mission du correspondant défense s'articule autour de 3 axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Madame le maire propose donc au conseil municipal de désigner à cette fonction monsieur Lionel DUJOUX.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DE DESIGNER** monsieur Lionel DUJOUX, 1^{er} adjoint en tant que correspondant défense de la commune.

Massongy, le 09 juin 2026

Certifié exact

La Secrétaire de Séance
Julie NOUGARET



Le Maire,
Sandrine GRILLET-DETURCHE

